

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Départemental

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

**2018 DASCO 14G** Budget Participatif des collèges - Subventions d'équipement (827 000 euros).

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation l'octroi de subventions d'investissement aux collèges publics parisiens dans le cadre du Budget Participatif des collèges (827 000 euros) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des subventions d'investissement sont attribuées aux collèges publics parisiens, suivant le tableau annexé à la présente délibération, pour un montant total de 827 000 euros, afin d'assurer la réalisation des projets « Classe création numérique », « Classe robotique », « Classe mobile », « Mobilier extérieur » et « Mobilier intérieur » dans le cadre de l'édition 2017 du Budget Participatif des collèges.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget départemental d'investissement de l'exercice 2018, chapitre 204, nature 20431, fonction 221, AP 1880601.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**